

Réf: Dossier N° 098074

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NYLA CORPORATION »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 891, Ilot 28

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/04/2022 , et enregistrés au CEPICI le 07/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NYLA CORPORATION »

Objet :

- Négoce
- Import-export
- Intermédiation
- Bâtiment et Travaux Publics
- Commerce général
- Transport
- Agriculture
- Transit
- Activités minières
- Industries
- Location et vente de matériels et fourniture de bureau
- Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 891, Ilot 28

Dirigeant(s) : Mme SOUMAHORO BINTOU (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03177 du 12/04/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°15797/GTCA/RC/2022 du 12/04/2022

